

# Faire évoluer un équipement

## Mission de conseil en architecture, urbanisme et paysage

### Des questionnements légitimes

- Les besoins formulés par les usagers et les élus sont-ils suffisamment qualifiés ?
- Quel est le périmètre d'étude adéquat ?  
Prise en compte du contexte, des enjeux d'évolution des abords.
- Le bâtiment existant est-il propice aux évolutions projetées ?  
Caractère architectural et/ou patrimonial remarquable, contraintes spatiales, sensibilité environnementale.

### L'apport du CAUE

- Requestionner et définir en concertation avec les élus le périmètre d'étude (stratégie et opportunité foncière).
- Aider à la formulation du besoin.
- Prendre de recul sur les intentions programmatiques envisagées sur le site à l'échelle urbaine : mise en évidence des évolutions projetées à court et moyen termes sur la commune.
- Identifier les forces et faiblesses du site.
- Explorer schématiquement des pistes d'évolution possibles et analyse critique de chaque scénario et premières hypothèses d'évolution spatiale.
- Questionner sur la temporalité des usages projetés (urbanisme transitoire).
- Apporter des références pour élargir le champ des possibles.
- Apporter une approche méthodologique pour aller vers l'opérationnel.
- Participer à la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

### Pour aller plus loin

- Le site [www.caue-observatoire.fr](http://www.caue-observatoire.fr) donne accès à des réalisations inspirantes
- Le portail documentaire des CAUE : [Portail documentaire DocOuest](http://Portail-documentaire.DocOuest)

### L'intérêt pour la collectivité

- Former et animer un groupe de travail d'élus et de techniciens mobilisés sur le sujet : un espace de réflexion dédié au projet permettant de poser des bases saines et solides.
- Bénéficier du regard extérieur de professionnels de l'aménagement (architecte, paysagiste et urbaniste), visant l'intérêt général.
- Prendre du recul sur les caractéristiques de l'équipement existant et les besoins formulés.
- Réussir à se projeter dans l'évolution spatiale du site.



Réflexion préalable à l'évolution du groupe scolaire de Sévérac  
©CAUE de Loire Atlantique

**Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement sur mesure ou adhérer au CAUE ?**

Contact : 02 51 72 90 45 – [contact@caue44.fr](mailto:contact@caue44.fr)

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Loire-Atlantique est un outil d'aide à la décision à disposition des collectivités et habitants du territoire. Il conseille, sensibilise, informe et forme les élus pour les éclairer dans leur réflexion. Son intervention s'établit en amont des phases opérationnelles.

Les compétences en architecture, en urbanisme et en paysage sont mobilisées en fonction du sujet, la pluridisciplinarité est privilégiée. Chaque conseil est établi sur-mesure, en lien étroit avec la collectivité.